

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

E4. CULTURE ÉCONOMIQUE, MANAGÉRIAUX ET JURIDIQUE DES SERVICES INFORMATIQUES

Épreuve commune aux deux spécialités

SESSION 2025

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

Aucun matériel n'est autorisé

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 13 pages, numérotées de 1/13 à 13/13**

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|---------------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 1/13 |

OVHcloud

Contexte du sujet

Créée en 1999 par Octave Klaba, la société OVHcloud, dont le siège social se situe à Roubaix (Hauts-de-France), est aujourd’hui le premier fournisseur européen de service cloud¹. Les chiffres publiés en 2022 confirment ce succès : OVHcloud a réalisé un chiffre d’affaires de 788 millions d’euros auprès de 1,6 million de clients. Son entrée en Bourse en octobre 2021 a permis de valoriser l’entreprise à plus de 3 milliards d’euros.

L’infrastructure d’OVHcloud a accompagné sa croissance et compte 33 centres de données² et près de 450 000 serveurs répartis sur quatre continents : en Europe, en Amérique, en Australie et en Asie (Singapour). En l’espace de vingt ans, l’entreprise OVHcloud est devenue un fleuron du numérique français.

Ce succès est d’autant plus remarquable que le secteur est dominé par les GAFAM³. OVHcloud s’appuie sur les compétences de ses 2800 salariés et sur une politique d’innovation ambitieuse.

Octave Klaba avec son père et, par la suite, son frère, a réinventé les data centers en concevant le procédé industriel du «watercooling⁴», un système de refroidissement des serveurs par canalisation d’eau, qui permet de réduire significativement la consommation énergétique. OVHcloud détient depuis sa création 137 familles de brevets⁵ dont une sur ce système du « watercooling ».

À l’écoute de ses différentes parties prenantes, l’entreprise a également mis en place une charte éthique dans laquelle elle s’empare des principes du développement durable.

La société OVH évolue dans un marché dynamique, où elle doit s’adapter aux évolutions de son environnement et aux risques liés à son activité.

En prenant appui sur vos connaissances, le contexte et le dossier documentaire, il vous est demandé de répondre aux questions relatives aux trois missions du sujet. Vous êtes invité(e) à mobiliser les concepts et les apports théoriques dès lors qu’ils sont pertinents et que le lien avec la mission est argumenté.

¹Le cloud ou informatique «en nuage» consiste à fournir des ressources de stockage, de calcul et de réseau, sur Internet, à des utilisateurs.

²Centre de données ou data centers : il s’agit d’un site qui abrite des serveurs et des équipements utilisés pour traiter, stocker et transmettre les données.

³GAFAM : acronyme reprenant les initiales des entreprises Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

⁴Watercooling : Système qui utilise l’eau pour refroidir les composants numériques.

⁵Famille de brevets : correspond à une première demande de brevet revendiquant une invention (premier dépôt) et toutes les demandes de brevet déposées sur la même invention.

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 2/13 |

L'étude est composée de 3 missions :

- Mission 1 : La place d'OVHcloud sur le marché du cloud.
- Mission 2 : La stratégie d'intégration d'OVHcloud, source de contraintes et d'opportunités
- Mission 3 : Les risques liés à l'activité de l'entreprise OVHcloud

Composition du dossier documentaire :

- Annexe 1 : Cloud : la domination d'Amazon, de Microsoft et de Google s'accentue en France
- Annexe 2 : Le fonctionnement concurrentiel de l'informatique en nuage
- Annexe 3 : OVH : un hébergeur de premier plan
- Annexe 4 : Un modèle unique de production intégrée pour une efficacité opérationnelle
- Annexe 5 : Articles du Code de la propriété intellectuelle
- Annexe 6 : Extrait du contrat de travail de M. Casares
- Annexe 7 : Qu'est-ce qu'une clause de non-concurrence ?
- Annexe 8 : OVH, quelles leçons ?
- Annexe 9 : Extraits de la politique de sécurité du système d'information chez OVHcloud
- Annexe 10 : Extrait de la Charte éthique, outil de la démarche RSE de l'entreprise OVHcloud
- Annexe 11: Extrait du jugement du Tribunal de commerce de Lille du 26 janvier 2023

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 3/13 |

Mission 1 : La place d'OVHcloud sur le marché du Cloud **(Contexte et annexes 1 à 3)**

Depuis sa création, OVHcloud, acteur majeur dans le secteur du Cloud, a connu une croissance significative qu'elle souhaite maintenir dans un contexte de concurrence intense.

1.1 Présenter les principales caractéristiques du marché sur lequel évolue OVHcloud (offre, demande, structure, perspectives).

Pour consolider sa position sur le marché, OVHcloud doit maintenir un haut niveau de service tout en proposant des offres de cloud adaptées à l'évolution des besoins de ses clients. Cette approche orientée vers l'innovation s'appuie sur des ressources qui lui permettent de rester compétitive.

1.2 Recenser et classer les ressources qui permettent à OVHcloud de se différencier de ses concurrents.

Depuis plusieurs années, OVHcloud investit dans la R&D afin d'innover et de rester compétitive. Au total, l'entreprise détient aujourd'hui 137 familles de brevets.

1.3 Montrer les avantages pour OVHcloud de protéger ses inventions par des dépôts de brevet.

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 4/13 |

Mission 2 : La stratégie d'intégration d'OVHcloud, source de contraintes et d'opportunités (annexes 4 à 7)

OVHcloud a fait le choix d'adopter une stratégie d'intégration en concevant et en exploitant ses propres datacenters, serveurs et réseaux. Cette approche lui permet de gérer l'ensemble de son infrastructure technologique et d'optimiser sa performance.

2.1 Justifier le choix de la stratégie d'intégration adoptée par OVHcloud.

Opter pour une stratégie d'intégration nécessite des besoins en personnel importants auxquels OVHcloud doit faire face. L'entreprise publie régulièrement des offres d'emploi sur son site internet. Sébastien Casares, actuellement employé en qualité de développeur chez XTCcloud, un concurrent direct implanté à Lille dans la Région Hauts-de-France, envisage de postuler chez OVHcloud, au siège social de Roubaix. Il s'interroge sur la possibilité de démontrer ses compétences au recruteur d'OVHcloud en proposant d'utiliser un logiciel développé à la demande de son supérieur hiérarchique chez XTCcloud. Sébastien Casares a travaillé seul sur ce projet et y a consacré en plus de ses heures de travail la majorité de son temps libre.

2.2 Déterminer, à l'aide d'un raisonnement juridique, si Sébastien Casares est titulaire des droits sur le logiciel.

Sébastien Casares est inquiet car il n'a pas mentionné durant son entretien d'embauche avec OVHcloud que figure dans son contrat de travail avec XTCcloud une clause de non-concurrence.

2.3 Montrer que la clause de non-concurrence qui lie Sébastien Casares à XTCcloud l'empêche de travailler chez OVHcloud.

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 5/13 |

Mission 3 : Les risques liés à l'activité de l'entreprise OVHcloud **(annexes 8 à 11)**

L'hébergement de données reste une activité complexe qui constraint OVHcloud à mettre en place une politique de gestion des risques.

3.1 Analyser les différents risques auxquels l'entreprise OVHcloud peut être exposée.

Dans le cadre de sa politique RSE, OVHcloud a présenté à ses parties prenantes une Charte éthique par laquelle elle s'engage à respecter des valeurs sociales et sociétales.

3.2 Repérer les éléments de la charte qui permettraient à OVHcloud de prévenir certains risques auxquels elle est confrontée.

La société Bati Courtage a souscrit un contrat d'hébergement simple avec une option supplémentaire de sauvegarde des données chez OVHCLOUD. Cette option consiste à stocker les données du client sur un support externe au système principal. Un incendie survenu le 09 mars 2021 a engendré la destruction complète des data centers d'OVHcloud à Strasbourg. Bati Courtage a perdu de manière irréversible l'intégralité des données stockées chez l'hébergeur. Les conséquences financières pour l'entreprise ont été très lourdes, ce qui a poussé le responsable de Bati Courtage à engager un recours en justice contre OVHcloud pour réclamer une indemnisation du préjudice subi.

3.3 Expliquer, à l'aide d'un raisonnement juridique, pourquoi la responsabilité civile contractuelle d'OVHcloud a été engagée.

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 6/13 |

Annexe 1 : Cloud : la domination d'Amazon, de Microsoft et de Google s'accentue en France

(...) "Rarement un marché du numérique n'a été si concentré". Le dernier rapport du cabinet Markess by Exaegis, spécialisé dans l'analyse des marchés du numérique dont le cloud, donne rapidement la couleur : la domination des trois géants américains Amazon Web Services (AWS), Microsoft Azure et Google Cloud n'a jamais été aussi forte en France, et rien n'indique que cette concentration pourrait diminuer.

En 2022, les trois géants américains ont gagné sur tous les tableaux : non seulement leurs parts de marché restent au plus haut à 71%, mais en plus ils sont ceux qui profitent le plus de la croissance du marché français. Ils ont capté pas moins de 80% de parts de marché à eux trois, soit près de 400 millions d'euros de nouveaux contrats en une seule année (...).

Même si sa croissance est moins forte que celle de ses concurrents, Microsoft Azure (17% de parts de marché) et Google Cloud (8% de parts de marché), la société Amazon Web Services continue de dominer, avec une part de marché énorme estimée à 46% en 2022 (...).

Quid des autres fournisseurs ? Si 71% du marché se concentre entre les mains de trois acteurs, tous les autres se partagent les 29% restants. Les Français OVHCloud, Scaleway, Clever Cloud, Orange Business Services et 3D Oustcale, ou encore les américains Kyndred -nouveau nom d'IBM Global Technology Services- ou Oracle récupèrent les miettes. Pire, leur croissance cumulée est plus faible : 23%, alors que le marché a crû de 35% en 2022. Autrement dit, les alternatives aux trois géants américains tendent à régresser.

Le marché actuel (...) devrait atteindre 27 milliards d'euros en 2025. Si les Gafam continuent d'avaler 80% de la croissance du secteur, 7,2 milliards d'euros sur les 9 milliards d'euros supplémentaires prévus d'ici à 2025 iront dans leur poche. (...)

Source : les auteurs, adapté des Echos

Annexe 2 : Le fonctionnement concurrentiel de l'informatique en nuage

(...) Les clients professionnels ayant aujourd'hui recours à des services cloud sont issus de l'ensemble des secteurs d'activité. (...) La migration vers le cloud concerne des entreprises de toutes tailles (des TPE aux grands groupes) ainsi que les entités publiques. (...) L'adoption des services cloud en France connaît un certain retard, notamment en raison d'une migration des PME et TPE plus lente que dans le reste de l'Europe au cours des dernières années. Parmi les entreprises françaises utilisatrices de services cloud en 2021, les principaux usages concernent le stockage de documents (76 %) et le courrier électronique (67 %). Les particuliers ont aussi parfois recours aux services cloud d'OVH (...).

Source : adapté d'un avis de l'Autorité de la concurrence, 29 juin 2023.

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 7/13 |

Annexe 3 : OVH : un hébergeur de premier plan

Axé historiquement sur de l'hébergement communautaire, OVHCloud est aujourd'hui une entreprise ayant généré 216 millions d'euros sur le premier trimestre 2023. L'entreprise a solidifié sa position parmi les hébergeurs web de premier plan et vise une croissance continue à l'aide d'une gamme de services d'hébergement complets, efficaces et à prix réduits. [...]

OVH a reçu de nombreuses certifications à la suite d'évaluations sur sa sécurité. Depuis, l'entreprise peut proposer une offre d'hébergement des données de santé et a obtenu le label SecNumCloud de l'ANSSI⁶ pour son offre Private Cloud, garantissant que cette offre répond à des exigences de sécurité élevées. Du côté de ses data centers, l'hébergeur est le seul à les exploiter, ce qui lui permet d'en garantir la sécurité physique [...].

Source : adaptée de clubic.com, 7 novembre 2023

Annexe 4 : Un modèle unique de production intégrée pour une efficacité opérationnelle

Pour optimiser notre efficacité et nos performances, nous sommes intégrés verticalement, c'est-à-dire que nous concevons, construisons et exploitons nos propres datacenters, serveurs et réseaux. Nous bénéficions ainsi d'une plus grande liberté, afin d'en faire plus pour nos clientes, clients, nos partenaires. Cela va d'une sécurité renforcée à une durabilité accrue.

Nous fabriquons nos propres serveurs. Cela nous permet plus d'innovation, de durabilité, de contrôle des coûts et de sécurité. Depuis les débuts d'OVHcloud, nous avons appliqué les principes de l'économie circulaire à notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons ainsi été en mesure de proposer des solutions moins consommatrices en énergie. Nous avons également eu la capacité de mieux recycler les produits, tout en donnant une deuxième voire une troisième vie à nos principaux composants. Il s'agit d'une approche unique sur le marché.

Nos serveurs sont pensés pour être entièrement démontables. Ils sont dotés de composants dédiés, choisis pour être facilement réutilisés, recyclés et réparés. De plus, chaque serveur est fabriqué dans l'une de nos deux usines, au Canada et en France.

Nos datacenters – principalement des bâtiments réhabilités – sont conçus pour avoir une plus longue durée de vie. Ils sont équipés de notre propre infrastructure, élaborée par nos équipes. Cela nous permet d'aller encore plus loin dans le suivi et la réparabilité de nos solutions.

La force d'OVHcloud réside dans la pluralité de son expertise. Nous contrôlons toutes nos étapes de production, de la découpe de la tôle pour fabriquer les baies à la livraison des serveurs destinés à notre clientèle.

Le fait de maîtriser chaque élément de la chaîne de production nous permet de choisir et vérifier l'ensemble de nos équipements, jusqu'à leurs plus petits composants, tout en réalisant des économies d'échelle considérables. Mais avoir un

⁶ ANSSI : Agence Nationale de la sécurité des systèmes d'informations

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 8/13 |

tel contrôle nous apporte surtout une grande agilité. Lorsqu'un client souhaite augmenter la puissance de calcul ou la mémoire de son serveur, il est possible d'effectuer cette opération en temps réel sur certaines gammes. Nos techniciennes et techniciens en datacenter peuvent en effet intervenir directement sur la machine ; il n'est pas nécessaire d'attendre qu'un ou une prestataire de services ajoute cette action à son programme. C'est l'une des grandes qualités d'OVHcloud : nos équipes savent se montrer extrêmement réactives.

Source : *extrait du site internet corporate.ovhcloud.com.*

Annexe 5 : Articles du Code de la propriété intellectuelle

Article L111-1 : L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial (...).

Article L112-2 : (...) Sont considérés notamment comme œuvres de l'esprit au sens du présent code : (...) 13° Les logiciels, y compris le matériel de conception préparatoire (...).

Article L113-1 : La qualité d'auteur appartient, sauf preuve contraire, à celui ou à ceux sous le nom de qui l'œuvre est divulguée. (...)

Article L113-5 : L'œuvre collective est, sauf preuve contraire, la propriété de la personne physique ou morale sous le nom de laquelle elle est divulguée. Cette personne est investie des droits de l'auteur. (...)

Article L113-9 : Sauf dispositions statutaires ou stipulations contraires, les droits patrimoniaux sur les logiciels et leur documentation créés par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions de leur employeur sont dévolus à l'employeur qui est seul habilité à les exercer. (...)

Source : *legifrance.gouv.fr*

Annexe 6 : Extrait du contrat de travail de M. Casares

Article 8 : Clause de non-concurrence

Compte tenu de la confidentialité liée à votre fonction, ainsi que des multiples informations auxquelles vous avez accès dans le cadre de votre activité professionnelle, vous vous interdisez en cas de cessation du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, d'entrer en qualité de développeur de solutions logicielles au service d'une entreprise concurrente de celle de la société XTCcloud. Cette interdiction de concurrence est limitée à une période d'un an commençant le jour de la cessation effective du contrat, et couvre la région Hauts-de-France. En contrepartie de l'obligation de non-concurrence prévue ci-dessus, vous percevrez après la cessation effective de votre contrat de travail, une indemnité de deux mois de salaire par année de présence, payable par douzième pendant toute la durée de cette interdiction, cette contrepartie ne pouvant excéder 6 mois de salaire. [...]

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 9/13 |

Source : les auteurs.

Annexe 7 : Qu'est-ce qu'une clause de non-concurrence ?

La clause de non-concurrence est une clause insérée dans le contrat de travail. Elle vise à limiter la liberté d'un salarié d'exercer, après la rupture de son contrat, des fonctions équivalentes chez un concurrent ou à son propre compte. (...)

Pour qu'elle soit applicable, la clause de non-concurrence doit répondre à certains critères cumulatifs définis qui conditionnent sa validité.

La clause doit être écrite dans le contrat de travail (ou prévue dans la convention collective).

La clause est applicable uniquement si elle veille à protéger les intérêts de l'entreprise et ne porte pas une atteinte injustifiée et disproportionnée à la liberté du travail du salarié.

La clause de non-concurrence s'applique si elle est limitée :

- Dans le temps (sa durée ne doit pas être excessive)
- Dans l'espace (une zone géographique doit être prévue)
- À une activité spécifiquement visée (coiffeur par exemple)
- Si une contrepartie financière est prévue (...)

Source : adapté du site internet.service-public.fr.

Annexe 8 : OVH, quelles leçons ?

Cataclysme, électrochoc, catastrophe industrielle... Au lendemain de la nuit du 9 au 10 mars 2021, qui a vu un incendie ravager entièrement un centre de données d'OVHcloud sur son site de Strasbourg, c'est la stupéfaction générale. (...)

La transformation numérique et la dématérialisation de nos activités ont progressivement estompé la frontière entre la réalité physique et nos machines virtuelles. Un nuage de données peut-il s'envoler en fumée ? Depuis le 10 mars 2021, la réponse est affirmative.

Au soir du 9 mars 2021, si l'on avait posé la question de la menace la plus marquante pour leurs données aux clients d'OVHcloud, il y aurait fort à parier que la plupart aurait craint une cyberattaque. Et pour cause, l'incendie ne représente que 0,5 événement par an dans le monde du data center. Pourtant l'événement fournit la preuve qu'un data center, ça peut brûler. En intégralité même, du sol au plafond, entraînant des pertes de données massives et irréversibles (...).

Source : faceauxrisques.com

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 10/13 |

Annexe 9 : Extrait de la politique de sécurité du système d'information chez OVHcloud

En tant qu'entreprise, OVHcloud est concernée par diverses attaques : vol de données, vol de ressources, chantage, fraude, extorsion, logiciels malveillants, compromission des systèmes exposés, etc. Ces attaques, ciblées ou non, peuvent mettre en péril les données gérées par OVHcloud et impacter les opérations.

En tant qu'acteur majeur du cloud, OVHcloud opère des infrastructures à l'échelle d'Internet. Ce positionnement expose OVHcloud à des menaces spécifiques dont les motivations peuvent être :

- d'atteindre la réputation d'un acteur à forte visibilité dans un contexte concurrentiel dynamique
- de challenger des technologies innovantes ou leur mise en œuvre spécifique par OVHcloud par intérêt technique
- d'atteindre des infrastructures larges et fortement connectées pour tenter d'utiliser à des fins malveillantes les ressources de puissance de calcul et de connectivité.

Enfin, en tant que fournisseur d'infrastructures, de plateformes et de solutions, nous devons également anticiper les menaces ciblant nos clients ou des tiers :

- Les attaques visant les données et traitements de nos clients via nos infrastructures.
- Les attaques exploitant une faiblesse dans l'isolation logique ou physique entre les environnements des différents clients liés à la mutualisation de ressources.
- L'utilisation des ressources mises à disposition par OVHcloud en tant que vecteur d'attaque sur des tiers.

Les motivations et les chemins d'attaque pour cibler les infrastructures de nos clients sont aussi variées que les typologies des systèmes qu'ils opèrent. Elles ne peuvent être listées exhaustivement. Nous devons donc être préparés à toute éventualité d'attaque ciblant un de nos clients ou OVHcloud.

Les menaces ciblant OVHcloud sont principalement d'origine externe.

En interne, outre la possibilité d'erreurs humaines, nous devons inclure le risque de malveillances de la part des salariés dans notre démarche de gestion des risques.

Enfin, notre entreprise n'est pas à l'abri de risques naturels (tempêtes, inondations, etc.).

Source : adaptée du site internet ovhcloud.com

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 11/13 |

Annexe 10 : Extrait de la Charte éthique, outil de la démarche RSE de l'entreprise OVHcloud

NOTRE PROPOSITION DE VALEUR POUR NOS PARTIES PRENANTES



CLIENTS

Nous proposons à nos clients **des solutions cloud** couvrant **l'ensemble de leurs usages**, qu'il s'agisse de les accompagner dans leur **transformation numérique**, de leur permettre d'innover en construisant des applications « **cloud native** » ou de les aider à tirer parti de la puissance de la donnée. Nous offrons une suite complète de solutions répondant à des besoins croissants de **clouds multiples et hybrides** en garantissant à nos clients **liberté et transparence**.

► Souveraineté des données

► Meilleur **rapport prix/performance**

► **Prévisibilité et transparence** des prix

► **Réversibilité* complète** et interopérabilité

► **Maitrise de l'empreinte environnementale**

► **Présence internationale**



COLLABORATEURS

Nous offrons à nos collaborateurs un environnement où s'épanouir en étant **pleinement associés à la réussite de l'entreprise**.

► Score d'engagement des collaborateurs de **7,5/10**

► **20 %** de femmes en position de management

► **73 %** de collaborateurs formés



SOCIÉTÉ CIVILE & ENVIRONNEMENT

Nous cherchons par notre offre à **innover pour penser le monde numérique de demain et à réduire notre impact sur l'environnement**, tout en **contribuant à la souveraineté numérique et à la protection des données des citoyens européens**.

* Réversibilité : faculté pour le client de récupérer ses données lors de la cessation du contrat.

Source : site internet d'OVHcloud.

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 12/13 |

Annexe 11 : Extrait du jugement du Tribunal de commerce de Lille du 26 janvier 2023

(...) Afin d'assurer l'hébergement de ses sites, la SAS FRANCE BATI COURTAGE a souscrit auprès de la SAS OVH un contrat de location de serveur virtuel VPS.

La SAS FRANCE BATI COURTAGE a, en complément du contrat de location de serveur, souscrit auprès de la SAS OVH une option contractuelle complémentaire de « sauvegarde automatisée » permettant la préservation et la récupération des données du serveur dédié (...).

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie est survenu dans les datacenters os-sbg1, os-sbg2 et os-sbg4 de la SAS OVH situés à Strasbourg, le datacenter os-sbg1 abritant notamment le serveur et les données de la SAS FRANCE BATI COURTAGE. (...)

La SAS FRANCE BATI COURTAGE, qui pensait récupérer l'ensemble de ses données grâce à l'option de « backup » souscrite, afin de remettre en ligne la dernière version de ses sites internet datant du 09 mars 2021, a appris, le 03 avril 2021, de la SAS OVH que ledit backup avait lui aussi été détruit totalement et irrémédiablement par l'incendie. (...)

Les sauvegardes étaient stockées dans le même bâtiment que celui où se trouvait le serveur principal intégralement détruit par l'incendie. (...)

Le Tribunal, vidant son délibéré, statuant par mis à disposition au greffe, par jugement contradictoire, en premier ressort, (...)

Dit que le contrat OVH relatif à la sauvegarde souscrit par la SAS FRANCE BATI COURTAGE doit s'interpréter comme suit « L'espace de stockage alloué à l'option Backup est physiquement isolé de l'infrastructure dans laquelle est mis en place le Serveur Privé Virtuel du Client », c'est-à-dire dans un lieu physiquement différent du lieu de stockage des données du serveur principal.

Dit que la SAS OVH a commis un manquement contractuel au contrat liant à la SAS FRANCE BATI COURTAGE (...)

Condamne la SAS OVH à indemniser la SAS FRANCE BATI COURTAGE (...).

Source : doctrine.fr

| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS | | SESSION 2025 |
|--|---------------------|--------------|
| E4 - Culture économique, managériale et juridique des services informatiques | Code : 25SIE4CEJ-NC | Page 13/13 |